

# Ovni en ligne de mire sur la Toile

Cela n'a rien d'un phénomène paranormal. Deux heures seulement après la mise en ligne des archives sur Internet, l'affluence est telle que le site du Centre national d'études spatiales (Cnes) a complètement planté. Et, à l'heure où nous mettons sous presse, le problème n'est toujours pas rétabli... C'est dire si les archives sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés (Pan) étaient attendues. La France serait le premier pays à divulguer autant d'informations au grand public sur ces phénomènes qu'on a coutume d'appeler les objets volants non identifiés (Ovni).

Depuis le 22 mars, le Cnes a donc créé une rubrique sur son site Web consacrée au Groupement pour l'étude et l'information sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés (Geipan). « Cette démarche de transparence vise à montrer qu'il n'y a pas de secrets ni de complots sur le sujet, explique Jacques Patenet, responsable du Geipan au Cnes. Mais c'est aussi une façon d'encourager les gens à témoigner sur ce genre de phénomènes ». Chaque année, entre 50 et 100 témoignages insolites seraient recensés en France. Dans un premier temps, environ

400 cas observés entre 1988 et 2005 en France seront consultables par les internautes. A terme, ce sont toutes les archives depuis trente ans qui seront mises en lignes, soit à peu près 1 600 Pan. « La seule restriction que nous avons fixée est le respect de la vie privée », annonce Jacques Patenet. Pas de censure en haut lieu donc... La plupart de ces documents sont issus des procès-verbaux (PV) de gendarmerie. On peut donc y retrouver, par exemple, des croquis et parfois même des photos prises par les témoins. Dans un deuxième temps, des documents audio et/ou vidéo seront également consultables en ligne.

## De nombreux cas peuvent être expliqués

Même si l'accès à une telle base de données va réjouir les ufologues (passionnés de soucoupes volantes), aucun scoop n'est sorti des cartons. Et puis, le Cnes a fait la lumière sur de nombreux cas : environ 45 à 50 % des cas observés. Dans 30 % d'autres, les éléments recueillis ne sont pas suffisamment exploitables. Dès réception d'une observation, le Geipan rassemble en effet un maximum d'informations objectives sur

les conditions et l'environnement du phénomène : météorologie, circulation aérienne, manifestations diverses pouvant provoquer des effets lumineux... Quand il le juge nécessaire, il peut donc ensuite réaliser une enquête de terrain en présence d'experts. C'est en général ce que le Geipan fait dans le cas de phénomènes assez clairement établis, mais non identifiés : environ 25 % des cas recensés par le Geipan.

Le plus souvent, les cas les plus probants résultent d'observations aériennes faites par des pilotes civils ou militaires. « Dans 20 % des cas, les propos sont corroborés par des traces sur les radars », affirme le responsable du Geipan. Par exemple, des pilotes auraient été témoins de déplacements dans le ciel à une vitesse ultrarapide dépassant largement notre niveau technologique, le tout avec des trajectoires invraisemblables. « Ces trajectoires semblent révéler un comportement intelligent », ajoute même Jacques Patenet qui avoue qu'« on est bien obligé alors de se poser des questions ». Les pilotes sont des témoins jugés fiables du fait de leur connaissance de l'environnement aérien. Ils ont notamment l'habitude d'identifier les ren-

trées atmosphériques. Celles-ci se traduisent par une boule lumineuse très vive de couleur variable avec une traînée de flammes à l'arrière due à la combustion lors du contact avec notre atmosphère.

Pour expliquer d'étranges phénomènes au-dessus de nos têtes, les esprits cartésiens avancent souvent l'argument de matériels d'observation espions. « C'est parfois une hypothèse crédible et c'est arrivé par le passé, assure Jacques Patenet. Il existe des avions furtifs ou des drones sans pilote qui peuvent également appartenir à des compagnies privées ». Bref, si vous êtes

## Explorer au-delà du système solaire

témoins du passage d'un ovni, cela peut être tout et n'importe quoi. Le territoire français étant surveillé 24h/24 par l'armée de l'air, les témoignages sont passés au crible.

Lorsqu'on demande au responsable du Geipan si, selon lui,



Jacques Patenet, responsable du groupement pour l'étude et l'information sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés au Cnes. (©Cnes)

d'autres êtres vivants existent, il assure que « s'il y en avait dans le système solaire, on les aurait déjà trouvés. Au-delà, il n'est pas exclu qu'il y ait d'autres formes de vie, même si on n'a pas le moindre début de preuve. » Le Geipan se défend bien d'avancer des hypothèses et se tient à une objectivité scientifique rigoureuse. Après consultation des nombreux témoignages, chacun se fera son idée, selon ses convictions.

■ Olivier Fermé

• [www.cnes.fr](http://www.cnes.fr) ou

[www.cnes-geipan.fr/geipan/](http://www.cnes-geipan.fr/geipan/)